

ARRETE MUNICIPAL

Référence : ADM-2022-132

OBJET : AT N° 016 358 22 C0001 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET CREATION DE VOLUME

NON-OPPOSITION AVEC PRESCRIPTIONS A UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC SUR LA COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

Le Maire de la commune de Saint-Yrieix-sur-Charente,

Vu le Code de la Construction et de l'habitation et notamment les articles L 111-8, R 111-19-3, R 111-19-4,

Vu l'avis de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 23 mai 2022

Vu l'avis du service départemental d'incendie et de secours de la Charente en date du 13 juin 2022

Vu la demande de Monsieur Philippe COMPAGNON, représentant du bureau de poste situé 4 avenue de l'union 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, déposée en mairie le 20 avril 2022, dans le cadre de travaux d'aménagement du bureau de poste.

ARRETE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition, à la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public présenté par Monsieur Philippe COMPAGNON, sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées dans les avis des sous-commissions départementales sécurité et accessibilité en pièces jointes.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire et transmise au représentant de l'Etat dans le Département.

A Saint-Yrieix, le 16/08/2022

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ

Michel VILLESANGE
Adjoint délégué aux Affaires Sociales



En application des dispositions des articles R. 421-1 et R.421.5 du code de la justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

CERTIFIE EXECUTOIRE		
Réception à la Préfecture de la Charente le : -----	Publication par voie électronique le : 16/08/2022	Notification le : -----

70/ A Saint-Yrieix, le
Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.

Michel VILLESANGE
Adjoint délégué aux Affaires Sociales



